



## **Contrat de location**

Sollies toucas, le .....

### **> Entre :**

Monsieur Combe Cyril,  
domiciliés : 110 chemin des esplanes 83210 Sollies-Toucas  
Tèl : 06 66 52 52 50  
E-mail : [contact@flocondor2alpeslocation.com](mailto:contact@flocondor2alpeslocation.com)  
Site internet : [www.flocondor2alpeslocation.com](http://www.flocondor2alpeslocation.com)

---

### **> Et :**

M .....

domicilié .....

.....

tél domicile : .....

tél portable : .....

adresse e-mail .....

### **Période de location :**

Du ..... (à partir de 15 heures)  
Au..... (au plus tard : 10 heures)

### **Nom et âge des personnes du groupe :**

- 1 : M .....
- 2 : .....
- 3 : .....
- 4 : .....

Capacité 4 personnes

### **Prix de la location :**

Versement des arrhes (25%)

Soit..... €

Versement du Solde

Soit..... €

Total.....€

La taxe de séjour (pour appartement 4 étoiles)de 2,45€ par personne de plus de 18 ans et par nuitée est compris dans le prix de la location.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Electricité
- Chauffage
- Accès Internet
- Accès Télévision

Les locaux objet du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier.

---

### **Désignation du logement :**

Adresse du logement :

Résidence Les balcons du soleil

3 Rue des soleils

38860 Les deux alpes

Date de construction : 2004

### **Caution**

A votre arrivée sur les lieux, le Preneur remettra au Propriétaire un montant de 300 Euros par chèque au titre de caution destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

La caution sera restitué au Preneur dans un délai maximum d'une semaine après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets. La caution pourra être constituée par la remise d'un chèque de caution signé à l'ordre du propriétaire ou par empreinte bancaire à votre arrivée dans l'appartement.

### **Cession et sous location**

Le présent contrat de location est conclu au profit du seul preneur identifié en tête du contrat. Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

### **Etat des lieux et inventaires**

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont remis au Preneur lors de l'entrée dans le logement. Si l'état des lieux et l'inventaire ne sont pas établis et signés par le Propriétaire, ou son représentant, et le Preneur simultanément (état des lieux et inventaires contradictoires), l'état des

lieux et l'inventaire réalisé par le Propriétaire seul et remis au Preneur lors de son entrée dans le logement seront contestables par le Preneur dans un délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Preneur dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Propriétaire et communiqués au Preneur à son entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur. Un état des lieux et un inventaire seront établis par les Parties à la fin de la location, chacune conservant un exemplaire signé. A défaut d'état des lieux et/ ou d'inventaire à la fin de la location ou si le Preneur établit seul l'état des lieux et/ ou l'inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Propriétaire dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet.

### **Obligation du preneur**

Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.

- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le propriétaire pourra réclamer leur valeur de remplacement.
- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres.
- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Propriétaire en cas de vol et dégradations dans les lieux loués.
- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.
- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux que si le Propriétaire ou son mandataire en font la demande.
- A défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le Preneur s'engage à prendre à ses frais le nettoyage que le Propriétaire sera contraint de réaliser selon le barème annexé au présent contrat. (Note: le Preneur peut se voir proposer de souscrire un forfait nettoyage à son départ.)

### **Annulation**

Pour bénéficier d'un remboursement intégral de vos frais d'hébergement, l'annulation doit intervenir 10 jours pleins avant votre heure d'arrivée dans le logement.

### **Internet**

L'utilisateur à l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation. L'utilisateur est informé qu'un logiciel de partage, lorsqu'il est connecté à internet, peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés. Si un logiciel de partage a été utilisé pour télécharger des œuvres protégées, il est donc préférable de le désactiver.

### **Accueil**

- Etats des lieux

- Contrôles ménage
- Cadeau de bienvenue
- Tapis de bain torchons et assistance pendant le séjour

### **Inventaire mobilier**

#### **Salon:**

Meuble télévision  
Table à manger  
4 Chaises  
2 Tabourets  
Table basse  
Fauteuil  
Lit gigogne 190x160  
2 Lampes murales  
2 radiateur électrique  
lit 60x190

#### **Chambre à coucher :**

Lit 190x140  
2 Chevets  
2 Lampes murales  
Oreillers et couettes  
Radiateur électrique

#### **Salle de bain :**

radiateur sèche serviettes  
Meuble sous-évier

#### **Terrasse :**

Table de pique-nique  
2 chaises longues (été)  
Barbecue (été)

**Signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé »**



**Cyril Combe**  
**110 chemin des esplanes**  
**83210 Sollies-Toucas**  
**06 66 52 52 50**